

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. André GERVAIS	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Université de Bourgogne - Convention UniversCités - COMUE UBFC

La grande région Bourgogne-Franche-Comté accompagne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en vue de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Convaincue de l'intérêt de structurer la coopération avec la grande région, la communauté urbaine du Grand Dijon soutient la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) et le Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté. Elle accompagne également depuis 2015 la Comue UBFC (Communauté d'Universités et d'Etablissements "Université Bourgogne Franche-Comté") créée en avril 2015, par l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique Belfort-Montbéliard, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, le Groupe ESC Dijon Bourgogne et AGROSUP Dijon.

Inscrite dans la convention "UniverCités" tripartite Ville de Dijon, Grand Dijon et Université de Bourgogne, délibérée le 8 octobre 2015, cette fédération d'établissements permet de créer en Bourgogne Franche-Comté, un campus de dimension européenne accueillant près de 55 000 étudiants, 7 300 enseignants et personnels administratifs, une soixantaine de laboratoires de recherche et plus de 2 000 doctorants, plus lisible entre Paris et Lyon.

Ce regroupement d'établissements bénéficie de compétences transférées comme:

- la formation doctorale dans son intégralité,
- la signature scientifique de la production émanant des personnels des établissements membres et des doctorants d'UBFC. Cette signature commune permettra de gagner en visibilité nationale et internationale,
- la responsabilité de l'attribution des crédits récurrents de la recherche venant du Ministère aux structures de recherche des établissements membres,
- le portage en propre des projets structurants de développement du site, impliquant l'ensemble des établissements membres, dont les projets d'investissement d'avenir comme le label ISITE-BFC,
- la coordination relative à l'offre de formation, à la politique scientifique, numérique, culturelle, de transfert, de communication, d'internationalisation, d'édition scientifique et de vie étudiante.

Il est proposé d'accorder à la COMUE UBFC une participation financière à hauteur de 30 000 €, pour l'accompagnement financier de fonctionnement 2016.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 30 000 € à la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0